

Document 1 de 1

Cour d'appel
PARIS
Chambre 1 supplémentaire

10 Février 1981

VILATTE

BATEMAN

Contentieux Judiciaire

Numéro JurisData : 1981-027492

Abstract

❖ Arbitrage, sentence arbitrale, nullité (non), absence de compromis (non), contrat contenant une clause compromissoire, saisine de l'organisme arbitral valant compromis, retour d'un exemplaire signé du contrat constituant une condition de la vente (non), refus de retourner l'exemplaire signé équivalent à un refus du contrat (non), retour destiné à comptabiliser l'opération traitée par le courtier, mention du retour de l'exemplaire portée seulement sur celui adressé à l'acheteur, absence d'incidence sur les relations entre les parties, règles et usages du commerce intereuropéen, acheteur professionnel, acheteur connaissant ces règles, défaut de protestation valant acceptation, article 4 2 du code des usages, protestation devant intervenir dans un délai très bref, production d'une attestation sans date ni signature, document en contradiction avec deux autres dates et signes délivrés par le courtier et l'attache commerciale de l'acheteur.